

## CATÉGORIES DE PERMIS



14 ans



14 ans

- 2 roues ou 3 roues à moteur :
  - cylindrée  $\leq 50 \text{ cm}^3$ ,
  - puissance  $\leq 4 \text{ kW}$ ,
  - vitesse maxi 45 km/h.
- Quadricycles légers à moteur



16 ans

- Motocyclettes avec ou sans side-car :
  - cylindrée max:  $125 \text{ cm}^3$ ,
  - puissance max:  $11 \text{ kW}$  (15 cv),
  - rapport Puissance/Poids:  $\leq 0,1 \text{ kW/kg}$ .
- Tricycles à moteur: puissance max 15 kW.



18 ans

- Motocyclettes avec ou sans side-car :
  - puissance max :  $35 \text{ kW}$  (47 cv),
  - rapport Puissance/Poids:  $\leq 0,2 \text{ kW/kg}$ .

La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.



20 ans



21 ans

- Motocyclettes avec ou sans side-car
- Tricycles à moteur: puissance  $> 15 \text{ kW}$  (20 cv)

Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.